



Diagnostic de performance énergétique

Une information au service de la lutte contre l'effet de serre
(6.3.a bis) bureaux, services administratifs, enseignement

N° : DIA-CTE04-1604-027

Réf. Ademe : 1649V4000052P

Réf. du logiciel validé : Imm'PACT DPE Version 7A

Valable jusqu'au : 12/04/2026

Le cas échéant, nature de l'ERP : ERP de la 1ère catégorie

Date de visite : 13/04/2016

Date d'établissement : 13/04/2016

Diagnosticteur : COUTEAU Olivier

ACCORD DIAGNOSTIC - ANGERS

Le présent rapport est établi par une personne dont les compétences sont certifiées par ICERT Parc Edonia - Bât. G Rue de la Terre Victoria 35760 Saint Gregoire. Le N° du certificat est CDP1 2786 délivré le 22/10/2013 et expirant le 21/10/2017.

Année de construction : 1982

Adresse : Place Kennedy 49000 ANGERS

☒ Bâtiment entier ☐ Partie de bâtiment (à préciser) :

S_u : 1247,4 m²

1. Propriétaire :

Nom : CONSEIL GENERAL DÉPARTEMENT MAINE-ET-LOIRE

Adresse : DGAT DIRECTION DU PATRIMOINE IMMOBILIER
CS 94104 49941 ANGERS CEDEX 9

2. Gestionnaire (s'il y a lieu) :

Nom :

Adresse :

3. Consommations annuelles d'énergie

Période de relevés de consommations considérée : 2015

Détail par énergie

	Consommations en énergies finales exprimé en kWh _{ef}	Consommations en énergie primaire exprimé en kWh _{ep}	Frais annuels d'énergie (TTC)
Bois, biomasse	-	-	-
Electricité	96434 kWh _{ef}	248800 kWh _{ep}	15159 € TTC
Gaz	36435 kWh _{ef}	36435 kWh _{ep}	2131 € TTC
Autres énergies	-	-	-
Production d'électricité à demeure	-	-	-
Abonnements	-	-	496 € TTC
TOTAL	132869 kWh_{ef}	285235 kWh_{ep}	17786 € TTC

Consommations énergétiques

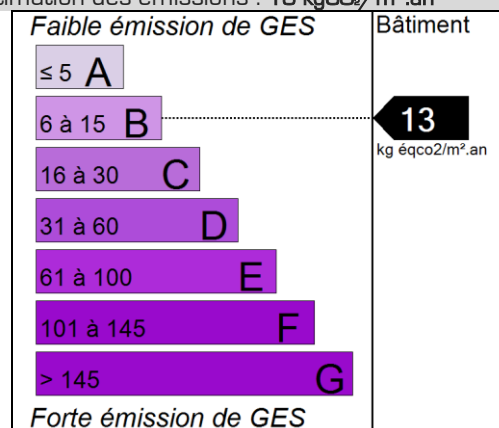
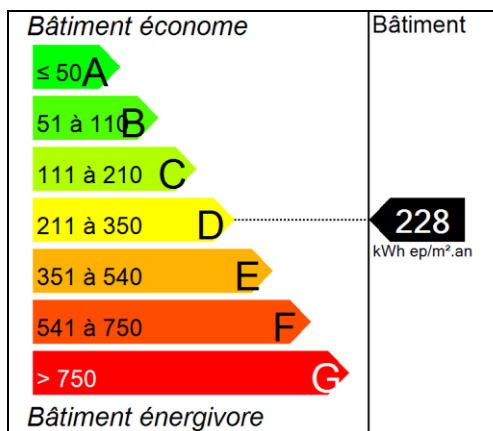
(en énergie primaire) pour le chauffage, la production d'eau chaude sanitaire et le refroidissement, l'éclairage et les autres usages, déduction faite de la production d'électricité à demeure

Émissions de gaz à effet de serre (GES)

pour le chauffage, la production d'eau chaude sanitaire et le refroidissement, l'éclairage et les autres usages

Consommation estimée : **228 kWh_{ep}/m².an**

Estimation des émissions : **13 kg CO₂e/m².an**



> Diagnostic de performance énergétique [6.3.a bis]

4. Descriptif du bâtiment (ou de la partie de bâtiment) et de ses équipements

Bâtiment	Chauffage et refroidissement	Eau chaude sanitaire, éclairage, ventilation
Murs :	Système de chauffage :	Système de production d'eau chaude sanitaire :
- Mur 1 : béton banché, ép. 20 cm ou moins, non isolé(e)	Installation de chauffage - Chauffage 1, chaudière, énergie gaz naturel, chauffage individuel ; puissance nominale : 192 kW ; année de fabrication : entre 2001 et 2005 - Relève 1 (relève), chaudière, énergie gaz naturel, chauffage individuel ; puissance nominale : 192 kW ; année de fabrication : entre 2001 et 2005	- Ecs 1, chauffe-eau standard, énergie électrique, Ecs individuel ; accumulation : 200 l - Ecs 2, chauffe-eau standard, énergie électrique, Ecs individuel ; accumulation : 20 l
Toiture :	Système de refroidissement :	Système d'éclairage :
- Plafond 1, combles aménagés sous rampants, combles aménagés, isolation sous plancher haut (ITI), année d'isolation : entre 1978 et 1982 - Plafond 2, dalle béton, toit terrasse, isolation sur plancher haut (ITE), année d'isolation : entre 1978 et 1982	- Refroidissement 1, PAC air/air split/multisplit, énergie électrique	- Eclairage 1, usage : éclairage, Néon, Leds, éclairage d'ambiance
Menuiseries ou parois vitrées :		Système de ventilation :
- Fenêtre fixe 1, Porte-fenêtre battante sans soubassement 2, Porte-fenêtre coulissante 4, Fenêtre coulissante 5, Fenêtre 7 : métallique, simple vitrage - Fenêtre 3 : métallique, double vitrage, épaisseur des lames d'air : 8 mm - Porte-fenêtre coulissante 6 : métallique, double vitrage, épaisseur des lames d'air : 15 mm		- Ventilation centrale de traitement d'air
Plancher bas :	Rapport d'entretien ou d'inspection des chaudières joint :	
- Plancher bas1, dalle béton, non isolé(e)	oui	
Nombre d'occupants :	Autres équipements consommant de l'énergie :	
> 1500 personnes	-Bureautique 2, usage : bureautique, Ordinateurs -Ascenseur 3, usage : ascenseurs,	
Energies renouvelables	Quantité d'énergie d'origine renouvelable	0 kWh/m².an
Type d'équipements présents utilisant des énergies renouvelables :		
- aucun		

5. Pourquoi un diagnostic

- Pour informer le futur locataire ou acheteur ;
- Pour comparer différents locaux entre eux ;
- Pour inciter à effectuer des travaux d'économie d'énergie et contribuer à la réduction des émissions de gaz à effet de serre.

6. Factures et performance énergétique

La consommation est estimée sur la base de factures d'énergie et des relevés de compteurs d'énergie. La consommation ci-dessus traduit un niveau de consommation constaté. Ces niveaux de consommations peuvent varier de manière importante suivant la qualité du bâtiment, les équipements installés et le mode de gestion et d'utilisation adoptés sur la période de mesure.

7. Constitution de l'étiquette énergie

La consommation d'énergie indiquée sur l'étiquette énergie est le résultat de la conversion en énergie primaire des consommations d'énergie du logement indiquée par les compteurs ou les relevés.

8. Énergie finale et énergie primaire

L'énergie finale est l'énergie que vous utilisez chez vous (gaz, électricité, fioul domestique, bois, etc.). Pour que vous disposiez de ces énergies, il aura fallu les extraire, les distribuer, les stocker, les produire, et donc dépenser plus d'énergie que celle que vous utilisez en bout de course.

L'énergie primaire est le total de toutes ces énergies consommées.

9. Énergies renouvelables

Elles figurent sur cette page de manière séparée. Seules sont estimées les quantités d'énergie renouvelable produite par les équipements installés à demeure.

10. Commentaires :

Néant

11. Conseils pour un bon usage

La gestion des intermittences constitue un enjeu capital dans ce bâtiment : les principaux conseils portent sur la gestion des interruptions ou des ralentis des systèmes pour tous les usages (chauffage, ventilation, climatisation, éclairage ou autres).

12. Gestionnaire énergie

- Mettre en place une planification énergétique adaptée à l'établissement.

13. Chauffage

- Vérifier la programmation hebdomadaire jour/nuit et celle du week-end.
- Vérifier la température intérieure de consigne en période d'occupation et en période d'inoccupation.
- Réguler les pompes de circulation de chauffage : asservissement à la régulation du chauffage, arrêt en dehors des relances.

14. Ventilation

- Si le bâtiment possède une ventilation mécanique, la programmer de manière à l'arrêter ou la ralentir en période d'inoccupation.

15. Eau chaude sanitaire

- Arrêter les chauffe-eau pendant les périodes d'inoccupation.
- Changer la robinetterie traditionnelle au profit de mitigeurs.

16. Confort d'été

- Installer des occultations mobiles sur les fenêtres ou les portes vitrées s'il n'en existe pas.

17. Eclairage

- Profiter au maximum de l'éclairage naturel. Eviter d'installer les salles de réunion en second jour ou dans des locaux sans fenêtre.
- Remplacer les lampes à incandescence par des lampes basse consommation.
- Installer des minuteurs et/ou des détecteurs de présence, notamment dans les circulations et les sanitaires.
- Optimiser le pilotage de l'éclairage avec par exemple une extinction automatique des locaux la nuit avec possibilité de relance.

18. Bureautique

- Opter pour la mise en veille automatique des écrans d'ordinateurs et pour le mode économie d'énergie des écrans lors d'une inactivité prolongée (extinction de l'écran et non écran de veille).
- Veiller à l'extinction totale des appareils de bureautique (imprimantes, photocopieurs) en période de non utilisation (la nuit par exemple) ; ils consomment beaucoup d'électricité en mode veille.
- Opter pour le regroupement des moyens d'impression (imprimantes centralisées par étage) ; les petites imprimantes individuelles sont très consommatrices.

19. Sensibilisation des occupants et du personnel

- Sensibiliser le personnel à la détection de fuites d'eau afin de les signaler rapidement.
- Veiller au nettoyage régulier des lampes et des luminaires, et à leur remplacement en cas de dysfonctionnement.
- Veiller à éteindre l'éclairage dans les pièces inoccupées, ainsi que le midi et le soir en quittant les locaux.
- Sensibiliser les utilisateurs de petit électroménager : extinction des appareils après usages (bouilloires, cafetières), dégivrage régulier des frigos, priorité aux appareils de classe A ou supérieure.
- En été, utiliser les occultations (stores, volets) pour limiter les apports solaires dans les bureaux ou les salles de classe.

20. Compléments

Néant

21.Recommandations d'amélioration énergétique

Sont présentées dans le tableau suivant quelques mesures visant à réduire vos consommations d'énergie.

Mesures d'amélioration

Néant

Commentaires :

Les consommations d'ECS ont été estimées selon la méthode des consommations réelles.

Les travaux sont à réaliser par un professionnel qualifié.

Pour aller plus loin, il existe des points info-énergie : www.infoenergie.org

Vous pouvez peut-être bénéficier d'un crédit d'impôt pour réduire le prix d'achat des fournitures, pensez-y !
www.impots.gouv.fr

Pour plus d'informations : www.developpement-durable.gouv.fr ou www.ademe.fr

Tableau récapitulatif de la méthode à utiliser pour la réalisation du DPE :

	Bâtiment à usage principal d'habitation						Bâtiment ou partie de bâtiment à usage principal autre que d'habitation
	DPE pour un immeuble ou une maison individuelle		Appartement avec système collectif de chauffage ou de production d'ECS sans comptage individuel quand un DPE a déjà été réalisé à l'immeuble	DPE non réalisé à l'immeuble			
				Appartement individuels de chauffage et de production d'ECS ou collectifs et équipés de comptages individuels	Appartement avec système collectif de chauffage ou de production d'ECS sans comptage individuel		
	Bâtiment construit avant 1948	Bâtiment construit après 1948		Bâtiment construit avant 1948	Bâtiment construit après 1948		
Calcul conventionnel		X	A partir du DPE à l'immeuble		X		
Utilisation des factures	X			X		X	X

Pour plus d'informations :
www.developpement-durable.gouv.fr, rubrique performance énergétique
www.ademe.fr